



Paris, le 21 avril 2024

Monsieur BERGAMO Jean-Baptiste
Directeur Général
Newrest Wagons-Lits France
17 rue André Gide
75015 Paris

Objet : PROPOSITIONS FO POUR LE PLAN SENIORS

Monsieur,

Après la première réunion sur la négociation d'un plan SENIORS, intervenue le 9 avril 2024, vous trouverez ci-joint les propositions de notre organisation syndicale FO à ce sujet.

A la suite de vos propositions sur la réduction du temps de travail, nos propositions reposent sur des avancées significatives en matière d'aménagement du temps de travail afin de mieux répondre aux attentes des salariés, tant sur la durée que sur la rémunération.

Nos propositions sont sur la base du volontariat pour les salariés à temps plein y compris ceux avec un planning aménagé dû à une RQTH, OETH ou une ALD.

POUR TGV :

AGE	ANCIENNETE MINIMUM	TEMPS DE TRAVAIL planning 28 jours	REPOS GARANTIS	REMUNERATION	COTISATIONS
59	10	112 H	14	100%	100%
58	10	119 H	13	100%	100%
57	10	126 H	12	100%	100%
56	10	133 H	11	100%	100%

Notre organisation syndicale demande que ces propositions soient applicables à toutes les catégories de personnel (Employés, Maîtrises et Cadres) des Services à bord.

Pour les salariés à temps partiel des SAB, nous demandons, à partir de l'âge de 56 ans, qu'ils puissent bénéficier des dispositions précitées.

Pour exemple : un salarié qui a 59 ans et est en temps partiel de 120 H mensuelles (112 H sur un planning) soit 80 % d'un temps plein sera considéré comme un salarié en réduction de temps de travail et bénéficiera d'un paiement de rémunération à 100% et de cotisations payées à 100%.

Pour les administratifs postés et non postés, qu'ils soient Employés, Maîtrises ou Cadres, une réduction du travail similaire est demandée, en fonction des horaires administratifs, avec une rémunération payée et cotisée à 100%.

Cette réduction du temps de travail des administratifs postés ou non postés s'articule sur le même principe que celui des SAB avec un choix sur la manière de réduire l'horaire de travail soit sur les heures journalières soit sur l'obtention de repos supplémentaires :



Bourse du Travail

3 rue du Château d'eau – bureau 519-520 – 5ème étage - 75010 PARIS - Tél. 01.44.84.51.64

Courriel: union.fo.rf@gmail.com Site : <http://www.fo-restauration-ferroviaire.fr>



AGE	ANCIENNETE MINIMUM	TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATION	COTISATIONS
59	10	80%	100%	100%
58	10	85%	100%	100%
57	10	90%	100%	100%
56	10	95%	100%	100%

POUR INTERCITES JOUR :

AGE	ANCIENNETE MINIMUM	TEMPS DE TRAVAIL planning 28 jours	REPOS GARANTIS	REMUNERATION	COTISATIONS
57	10	112 H	14	100%	100%
56	10	119 H	13	100%	100%
55	10	126 H	12	100%	100%

Pour INTERCITES JOUR, notre organisation demande l'application des mêmes propositions que sur le périmètre TGV, au sujet des catégories de personnel des SAB.

La même application des propositions relatives aux temps partiels, administratifs postés et non postés.

L'acceptation de ces dispositions permettra aux salariés des sociétés NEWREST WAGONS-LITS France de bénéficier d'un véritable accompagnement et d'avancées sociales en fin de carrière.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur BERGAMO, nos respectueuses salutations.

Pour les élus et mandatés FORCE OUVRIERE.

Le secrétaire de l'Union FO RF
Jean-Marc Staub

La DSC Newrest Wagons-Lits
Ksenija POTKRAJAC


